

PROJET DE NORME INTERNATIONALE

ISO/DIS 56005

ISO/TC 279

Secrétariat: AFNOR

Début de vote:
2019-08-15

Vote clos le:
2019-11-07

Management de l'innovation — Outils et méthodes de management de la propriété intellectuelle — Recommandations

Innovation management — Tools and methods for intellectual property management — Guidance

ICS: 03.100.01; 03.100.40; 03.140

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/63931c11-f61c-449b-9a01-113a9938175f/iso-dis-56005>

CE DOCUMENT EST UN PROJET DIFFUSÉ POUR OBSERVATIONS ET APPROBATION. IL EST DONC SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION ET NE PEUT ÊTRE CITÉ COMME NORME INTERNATIONALE AVANT SA PUBLICATION EN TANT QUE TELLE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

Le présent document est distribué tel qu'il est parvenu du secrétariat du comité.



Numéro de référence
ISO/DIS 56005:2019(F)

© ISO 2019

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/63931c11-f61c-449b-9a01-113a9938175f/iso-dis-56005>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2019

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en oeuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Geneva
Tél.: +41 22 749 01 11
Fax: +41 22 749 09 47
E-mail: copyright@iso.org
Website: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos.....	iv
Introduction.....	v
1 Domaine d'application.....	1
2 Références normatives.....	1
3 Termes et définitions	1
4 Cadre du management de la PI	1
4.1 Compréhension du contexte de l'organisme	1
4.2 Établissement d'un management systémique de la PI.....	2
4.3 Responsabilité du management de la PI	2
4.3.1 Leadership et engagement	2
4.3.2 Rôles et responsabilités au sein de l'organisme.....	3
4.4 Culture	4
4.4.1 Sensibilisation	4
4.4.2 Environnement de travail.....	4
4.5 Capital humain.....	5
4.5.1 Ressources humaines.....	5
4.5.2 Connaissances et compétences.....	5
4.5.3 Formation initiale et professionnelle	5
4.6 Considérations financières.....	6
4.7 Considérations juridiques.....	6
5 Stratégie de PI	7
5.1 Objectifs de la stratégie de PI.....	8
5.2 Élaboration de la stratégie de PI	8
5.3 Mise en œuvre de la stratégie de PI.....	10
6 Le management de la PI dans le processus d'innovation.....	11
6.1 Généralités	11
6.2 MPI dans le processus « identifier et définir les opportunités ».....	12
6.3 MPI dans le processus « créer des concepts potentiels ».....	14
6.4 MPI dans le processus « valider les concepts ».....	15
6.5 MPI dans le processus « transformer les concepts en solutions réalisables »	16
6.6 MPI dans le processus « déployer les solutions pour créer de la valeur ».....	17
Annexe A (informative) Outils et méthodes d'enregistrement et de divulgation des inventions.....	19
Annexe B (informative) Outils et méthodes de génération, d'acquisition et de maintien de la PI	23
Annexe C (informative) Outils et méthodes de recherche de PI.....	28
Annexe D (informative) Outils et méthodes d'évaluation des DPI	31
Annexe E (informative) Outils et méthodes de management des risques liés à la PI	33
Annexe F (informative) Outils et méthodes d'exploitation de la PI	37
Bibliographie.....	40

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence. Les détails concernant les références aux droits de propriété intellectuelle ou autres droits analogues identifiés lors de l'élaboration du document sont indiqués dans l'Introduction et/ou dans la liste des déclarations de brevets reçues par l'ISO (voir www.iso.org/brevets).

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'OMC concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir le lien suivant : www.iso.org/iso/fr/foreword.html.

Le comité chargé de l'élaboration du présent document est l'ISO/TC 279.

Introduction

0.1 Généralités

Tout organisme impliqué dans des initiatives d'innovation doit aborder la question de la propriété intellectuelle sous une forme ou une autre, car la propriété intellectuelle est inextricablement liée à l'innovation. La propriété intellectuelle (« PI ») se réfère à des créations uniques de l'intellect humain, créatrices de valeur ajoutée, qui résultent de l'ingéniosité, de la créativité et de l'inventivité humaines. La PI est un type de propriété tandis que les droits de propriété intellectuelle (« DPI ») sont les droits découlant de différents types de PI.

La PI permet d'accorder des droits de propriété sur les nouvelles connaissances et expressions créatives. Par exemple, la PI concerne les produits ou procédés scientifiques ou technologiques, les logiciels, les données, le savoir-faire, les œuvres littéraires et artistiques, les dessins et modèles, les symboles et les noms. Il existe divers types de DPI qui protègent différents éléments de sortie de l'innovation.

La PI prend de plus en plus d'importance à l'échelle mondiale dans l'économie du savoir actuelle. La PI n'est plus seulement importante pour les grands organismes, elle l'est aussi pour les petits organismes car elle permet à tous les organismes de profiter des avantages de l'innovation. Il est également pertinent de tenir compte de la PI de tierces parties afin de s'assurer que les organismes peuvent exploiter le résultat de leurs efforts d'innovation. Il est important de mener des activités de management de la PI à l'échelle de l'organisme et entre les organismes. Par exemple, la PI peut faciliter le co-développement, l'échange et le commerce d'idées.

Un organisme peut exploiter la PI pour atteindre ses objectifs commerciaux et mettre en œuvre des initiatives d'innovation, à diverses fins telles que :

- définir un positionnement stratégique ;
- trouver des voies vers l'innovation ;
- protéger les résultats de l'innovation ;
- attirer et sécuriser les investissements ;
- accroître l'avantage concurrentiel ;
- établir la liberté d'exploitation ;
- créer de la valeur par l'innovation ;
- favoriser la collaboration.

Il convient que la stratégie de PI fasse partie intégrante de la stratégie commerciale et d'innovation plus globale. Il convient que les organismes soient conscients que le fait de ne considérer la PI que dans une perspective défensive peut occulter certains avantages que la PI peut procurer et qui peuvent favoriser la réalisation d'autres objectifs commerciaux et d'innovation. En effet, un management efficace de la PI permet à un organisme d'optimiser ses actifs de PI afin d'atteindre un large éventail d'objectifs organisationnels et de maximiser les avantages associés à l'innovation, tout en réduisant le plus possible le risque, l'incertitude et le coût. Il peut permettre la collaboration avec des partenaires, des concurrents et des clients, ce qui peut produire de meilleurs résultats en matière d'innovation. Le management de la PI (MPI) peut créer de la valeur collective grâce à des approches collaboratives (par exemple, innovation ouverte, développement conjoint, écosystèmes et effets de réseau) et être un moteur de revenus (par exemple, flux de trésorerie grâce aux licences).

Il convient qu'un management efficace de l'innovation inclue la mise en œuvre d'une stratégie de PI alignée sur la stratégie commerciale. Plusieurs activités sont associées à une stratégie de PI (illustrées dans le cercle extérieur de la Figure 1) et la mise en œuvre de ces aspects produit des résultats positifs (illustrés dans le cercle intérieur de la Figure 1).

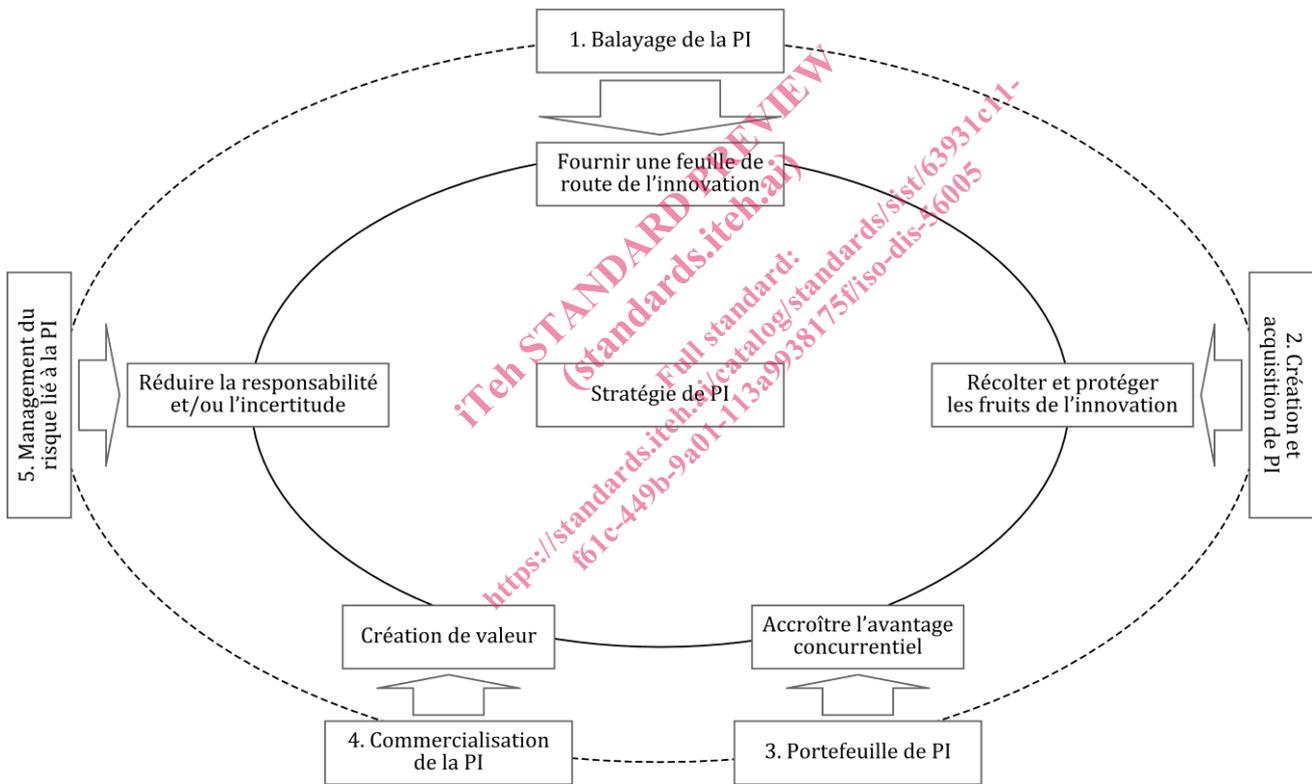


Figure 1 — Le rôle de la PI dans le management de l'innovation

Il n'existe pas de stratégie de PI universellement appropriée, car il convient qu'une stratégie de PI soit élaborée en fonction des besoins de la stratégie commerciale et de la stratégie d'innovation d'un organisme. Par conséquent, il convient que la stratégie de PI soit suffisamment souple pour s'adapter et évoluer au fil du temps. En d'autres termes, il convient que la profondeur et l'ampleur d'une stratégie de PI puissent s'adapter à l'évolution des besoins de l'organisme au fil du temps.

0.2 Principes

Les principes suivants, tirés du système de management de l'innovation, constituent une base pour le management de la PI :

a) Création de valeur

Il convient que le management de la PI crée de la valeur pour toutes les parties prenantes concernées. Cela comprend la valeur à long terme et à court terme ; la valeur explicite et implicite ; la valeur financière et non financière.

b) Dirigeants tournés vers l'avenir

Dès le début d'une initiative d'innovation, il convient que les dirigeants dans l'ensemble de l'organisme inspirent et incitent les employés et les autres parties intéressées à générer, protéger et exploiter la PI en vue de créer de la valeur à long terme pour l'organisme.

c) Orientation stratégique

Il convient que l'organisme aligne l'orientation stratégique globale du management de la PI sur sa stratégie commerciale et sa stratégie d'innovation.

d) Culture

Il convient que l'organisme encourage et soutienne des valeurs, des convictions et des comportements communs à l'ensemble de l'organisme en vue de générer, de protéger et d'exploiter la PI pour créer de la valeur à long terme pour l'organisme.

e) Exploiter les visions éclairées

Il convient que l'organisme ait accès à un large éventail de sources de connaissances internes et externes en matière de PI afin d'acquérir systématiquement l'expertise nécessaire pour répondre aux besoins formulés et non formulés.

f) Gérer l'incertitude

Il convient que l'organisme évalue et gère les incertitudes et les risques liés à l'innovation du point de vue de la PI.

g) Adaptabilité

Il convient que l'organisme adopte en temps opportun des processus systématiques pertinents de management de la PI afin de faire face aux changements dans le contexte de l'organisme et d'assurer un alignement continu avec son objectif visé et ses capacités essentielles.

h) Approche systémique

Il convient que l'organisme gère la PI selon une approche systémique (plutôt qu'au coup par coup) en vue de réduire ses risques organisationnels et d'accroître son potentiel de création de valeur.

0.3 Structure du document

Le management de la PI est nécessaire à un management efficace de l'innovation. Il permet à l'organisme d'obtenir et de maintenir une capacité de base dynamique et de transformer ses résultats d'innovation en actifs de PI valorisables.

Il convient que l'organisme prenne en considération les éléments suivants :

- un cadre de management de la PI pour la mise en œuvre des activités de management de la PI (Article 4) ;
- une stratégie de PI, faisant partie intégrante de la stratégie commerciale et de la stratégie d'innovation de l'organisme (Article 5) ;
- des activités de management de la PI adaptées au processus d'innovation, notamment en tenant compte de l'évolution du contexte aux différentes étapes d'innovation (Article 6, lié à Article 8, ISO 56002:20XX) ;
- les outils de PI utilisés à l'appui des activités de management de la PI (Annexe A à Annexe F).

La Figure 2 présente la structure du management de la PI avec des références aux articles et paragraphes du présent document.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/6393111-f61c-449b-9a01-113a9938175f/iso-dis-56005>

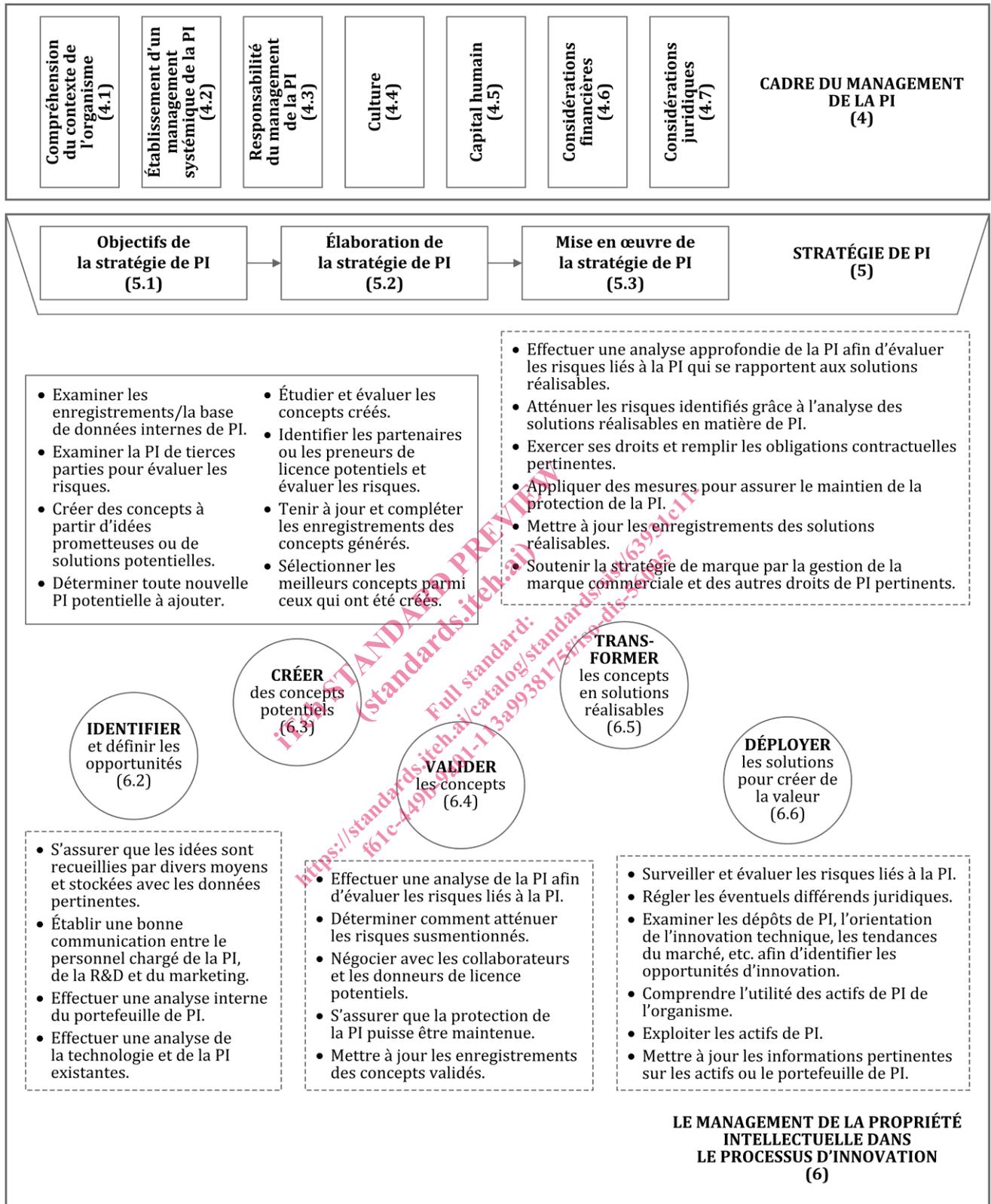


Figure 2 — Structure du management de la PI avec référence aux articles et paragraphes du présent document

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/63931c11-f61c-449b-9a01-113a9938175f/iso-dis-56005>

Management de l'innovation — Outils et méthodes de management de la propriété intellectuelle — Recommandations

1 Domaine d'application

Un management efficace de la PI est capital pour accompagner le processus d'innovation, est un facteur essentiel pour la croissance et la protection des organismes, et constitue l'un des moteurs de leur compétitivité.

La présente norme propose des lignes directrices pour prendre en charge la PI dans le cadre du management de l'innovation. Elle vise à aborder les sujets suivants concernant le management de la PI aux niveaux stratégique et opérationnel :

- création d'une stratégie de PI pour accompagner l'innovation dans un organisme ;
- établissement du management de la PI dans le processus d'innovation ;
- application des outils et méthodes de PI dans le processus d'innovation.

La présente norme peut être utilisée pour tout type d'activité d'innovation.

2 Références normatives

Le présent document ne contient aucune référence normative.

3 Termes et définitions

Pour les besoins du présent document, les termes et définitions de l'ISO 56000: — s'appliquent.

L'ISO et l'IEC tiennent à jour des bases de données terminologiques destinées à être utilisées en normalisation, consultables aux adresses suivantes :

- ISO Online browsing platform : disponible à l'adresse <https://www.iso.org/obp/> ;
- IEC Electropedia : disponible à l'adresse <http://www.electropedia.org/>.

4 Cadre du management de la PI

4.1 Compréhension du contexte de l'organisme

Il convient que l'organisme détermine les enjeux externes et internes pertinents par rapport à ses objectifs, et qui influent sur sa capacité à atteindre les objectifs stratégiques attendus en matière de PI.

Il convient que l'organisme :

- a) examine et analyse l'environnement externe, en tenant compte des enjeux liés a) aux domaines tels que le marché, la culture, la technologie, les aspects juridiques et politiques ; b) à la portée géographique : internationale, nationale ou régionale ; c) aux horizons temporels - court, moyen ou long terme ; d) aux opportunités et menaces potentielles, telles que les opportunités avec des collaborateurs ou les menaces des concurrents ;
- b) analyse la stratégie commerciale et la stratégie d'innovation ainsi que les types d'actifs de PI de l'organisme, en tenant compte des enjeux liés : a) à la vision commerciale et de l'innovation, à l'orientation stratégique, aux pratiques de management existantes ; b) aux objectifs commerciaux et d'innovation et à la planification des actions pour les atteindre ; c) à la PI existante détenue par l'organisme ou faisant l'objet d'une licence accordée à ou par d'autres parties ; d) aux forces et aux faiblesses des processus et ressources qui peuvent influencer sur la réalisation des objectifs de PI visés ; e) aux aspects culturels tels que les valeurs, attitudes et l'engagement aux différents niveaux de l'organisme ;
- c) identifie les parties intéressées (internes ou externes, actuelles ou futures) qui sont pertinentes dans le cadre du management de la PI en innovation et détermine leurs besoins, leurs attentes et leurs exigences applicables pertinents.

4.2 Établissement d'un management systémique de la PI

Il convient que le management de la PI tienne compte des activités, des processus et des supports nécessaires, de leur interaction et de la manière dont l'amélioration continue peut être réalisée conformément au présent document.

Dans le contexte du management de la PI, il convient que l'organisme décide s'il y a lieu de rendre un résultat d'innovation accessible au public sans restriction ou de le protéger. Si la décision est prise de protéger l'innovation, il convient que les différentes formes de protection de la PI (par exemple, droits d'auteur, secrets commerciaux, marques, brevets, et dessins et modèles) soient prises en considération. Il convient également que le management de la PI tienne compte du fait que certaines formes de DPI peuvent conférer au titulaire un droit positif d'utiliser ce qui est protégé par la forme particulière de DPI et peuvent aussi prévoir le droit d'interdire à des tierces parties d'utiliser ce qui est protégé sans le consentement du titulaire des DPI.

Il convient que l'organisme prenne des mesures pour gérer à la fois les aspects positifs et négatifs potentiels de la PI et des DPI.

4.3 Responsabilité du management de la PI

4.3.1 Leadership et engagement

Il convient que la direction s'assure que les responsabilités et l'autorité des rôles pertinents sont attribuées et communiquées au sein de l'organisme.

Il convient que la direction démontre son leadership et son engagement vis-à-vis du management de la PI en :

- a) s'assurant que la politique et les objectifs en matière de PI sont établis ;
- b) établissant et mettant en œuvre une stratégie de PI qui est alignée sur la stratégie d'innovation et la soutient ;
- c) s'assurant que la politique et les objectifs établis en matière de PI sont alignés sur l'orientation stratégique de l'organisme et évoluent avec elle ;

- d) s'assurant que les activités de management de la PI sont intégrées aux processus d'innovation de l'organisme ;
- e) s'assurant que les ressources et les capacités requises pour le management de la PI sont disponibles ;
- f) communiquant sur l'importance d'un management efficace de la PI dans l'ensemble de l'organisme ;
- g) veillant à ce que le management de la PI atteigne le ou les résultats attendus ;
- h) orientant et soutenant les personnes, par exemple par une formation initiale et professionnelle soutenue en matière de PI, pour qu'elles contribuent à l'efficacité du management de la PI ;
- i) promouvant l'amélioration continue.

4.3.2 Rôles et responsabilités au sein de l'organisme

Il convient que les responsabilités en matière de management de la PI en rapport avec l'innovation comprennent :

- a) l'établissement des activités appropriées et du support associé pour le management de la PI ;
- b) la définition des éléments de sortie de l'innovation qu'il convient de rendre accessibles au public sans restriction ou de protéger, et dans ce cas, quand, comment (par exemple, brevet, droits d'auteur, dessin ou modèle, marque ou secret commercial) et où ;
- c) l'établissement et la tenue à jour d'un inventaire des actifs de PI de l'organisme afin d'assurer un accès contrôlé à celui-ci par des personnes, en interne et en externe, lorsque cela est nécessaire à l'activité de l'organisme ;
- d) en vertu du paragraphe 4.7, la surveillance continue et l'analyse de la PI dans le domaine public qui est pertinente pour l'organisme, en tant qu'élément d'entrée pour les activités d'innovation ainsi que pour éviter les potentielles violations de droits de PI ou pour servir de référence et d'inspiration à l'innovation ;
- e) en vertu du paragraphe 4.7, la gestion des violations potentielles de droits de PI de l'organisme par d'autres parties, la surveillance de l'évolution et des différences de la législation nationale pertinente et des autres exigences légales et réglementaires internationales applicables aux opérations et aux marchés actuels et futurs ;
- f) l'identification et la communication des risques et des opportunités en matière de PI aux parties intéressées (par exemple, le conseil d'administration, les actionnaires, les autres fonctions de l'organisme) ;
- g) la création de valeur, financière ou non, interne et externe, pour l'organisme grâce à la PI, par exemple en termes de réputation, sur le plan financier, en termes de collaboration et en termes de capital humain ;
- h) la réalisation d'autres activités de management de la PI, y compris la protection des secrets commerciaux, la gestion des idées, la clarification de la propriété par rapport aux partenaires externes, par exemple dans le cadre de projets d'innovation en collaboration ;
- i) la sensibilisation et la formation, en tant que de besoin, au sein de l'organisme.

Il convient que les responsabilités en matière de management de la PI soient clairement définies, documentées et partagées avec le reste de l'organisme, en particulier dans le cadre de leurs interactions avec les autres fonctions de l'organisme.